

## **Le sanglier (*Sus scrofa*)**

Classe des mammifères  
Ordre des artiodactyles,  
Famille de suidés.



### **Description de l'espèce :**

Le sanglier est un suidé présentant un caractère commun à tous les suidés dans l'Est de l'Europe possèdent les plus gros représentant de cette famille, avec des individus pouvant atteindre 250 à 300 kg.

En moyenne en France, la longueur du mâle est de 140-165 cm, celle de la femelle de 125-145 cm.

Poids : mâle 90-100 kg , femelle : 70-80 kg, là encore ces chiffres ne sont que des estimations à titre indicatif.

Jeune le sanglier revêt un livrée rayée dont la fonction sert au camouflage. Il est dénommé marcassin. Ensuite, à partir du 4-5ème mois, sa coloration vire au roux, il devient bête rousse. Vers 8-10 mois, les soies s'assombrissent pour donner la couleur sombre des animaux sub-adultes et adultes. Le sanglier est alors « bête noire ou bête de compagnie ».

La distinction des sexes n'est aisée qu'en période estivale du fait du pelage ras que revêt le sanglier à cette saison. Ainsi il est généralement facile d'identifier la touffe de poil composant le pinceau pénien chez les mâles adultes ainsi que l'excroissance des testicules «ou suites» à la base de la queue. Les laies qui sont en générale suitées lors de cette même période montrent des allaites largement développées. Le reste du temps, lorsque le sanglier revêt un pelage abondant, la distinction des sexes n'est guère évidente. Elle ne pourra se faire empiriquement que sur la présence de canines développées typiques d'un mâle adulte ainsi que d'une morphologie plus imposante. Une laie adulte ne dépassant que très rarement les 90 kg.

### **Caractères biologiques**

Régime alimentaire :

Le sanglier est un omnivore très opportuniste qui a la faculté de s'adapter à une très vaste diversité de sources alimentaires selon leurs disponibilités aux fins des saisons. Cependant la majeure partie de son régime alimentaire, en général pour plus de 95 à 97%, est constitué de matière végétale : bulbes, racines et rhizomes, tiges de plantes herbacées, feuillages de graminées ainsi qu'une multitude de fruits et graines les plus divers. La part animale présente dans le régime alimentaire du sanglier, souvent moins de 5% est constituée là encore de nombreuses espèces, le plus souvent d'insectes (adulte ou larves), mollusques, lombriciens et

autres petits animaux. Cependant on peut trouver occasionnellement des restes d'animaux plus gros tels que des reptiles, des batraciens, des oiseaux, ou des mammifères. Il existe une échelle de préférence alimentaire relativement établie. Les fruits naturels (glands, châtaignes et faines) y figurent en tête, suivis du maïs en grain.

#### Activités :

Le sanglier montre en général un rythme d'activité cyclique avec une phase de repos pendant la période diurne (on dit qu'il est à la bauge) et une phase d'activité essentiellement à vocation alimentaire durant la nuit. Ce schéma général est un peu modifié chez les laies suitées qui montrent des phases d'activités aussi bien pendant le jour et la nuit et inversement des phases de repos diurnes et nocturnes. Le temps passé à l'alimentation et le parcours alimentaire est très variable selon les saisons et les disponibilités alimentaires. Soit l'animal ou la compagnie gagnera directement une zone d'alimentation principale sur laquelle se fera toute la prise alimentaire, soit le repas sera réalisé par des prises successives lors d'arrêts plus ou moins longs durant tout le parcours d'activité. Ce choix variable se fera en fonction de la distribution spatiale des sources de nourritures et des milieux exploités au fil des saisons.

Pour son occupation spatiale, le sanglier montre une grande sédentarité. Le domaine vital des mâles est généralement plus vaste que celui des femelles et la littérature fournit des estimations variables en fonction des types d'habitats fréquentés allant de 500 à 3000 hectares. Ces valeurs peuvent augmenter sensiblement sous l'effet de la chasse pour atteindre 6000-7000 voire 15 000 hectares. Comme cette espèce n'est pas territoriale, de nombreux animaux, en particulier ceux apparentés se partagent un même espace géographique dans le temps. L'expérience de télémétrie sur un grand nombre d'individus, montre même qu'à l'échelle d'un massif homogène de 11000 ha, plus de 95% des animaux possèdent un domaine vital s'inscrivant parfaitement dans les limites de cet habitat. On peut donc raisonnablement admettre comme d'autres auteurs que la gestion des populations de sanglier peut s'effectuer de manière efficace sur des unités de surface de l'ordre de 30000 hectares, compatible avec les exigences d'un découpage raisonnable à l'échelle départementale.

#### Reproduction et survie :

Le sanglier est une espèce polygyne, le mâle dominant lors du rut pouvant s'accoupler à plusieurs femelles. La maturité sexuelle chez le mâle est acquise vers 10 mois, lorsque le poids des testicules atteint une cinquantaine de grammes. Chez la laie la maturité sexuelle est atteinte entre 8 mois et 24 mois. Cette amplitude peut s'expliquer par la variation des facteurs trophiques qui conditionnent la croissance et permettent d'atteindre le poids seuil nécessaire à l'activité reproductrice. Donc en fonction de la période de naissance, des disponibilités alimentaires, de la période d'anoestrus estival, et éventuellement de facteurs sociaux la laie participera à la reproduction plus ou moins tôt dans sa vie.

Par ailleurs, outre la participation à la reproduction qui sera différente chez les laies adultes et sub-adultes, Pour un âge donné, la prolificité des laies est en partie dépendante du poids corporel : A titre indicatif, la taille de portée d'une laie adulte en France est de l'ordre de 5-6 marcassins.

Il semblerait que la période la plus critique pour la survie du sanglier soit durant ses premiers mois de vie où la mortalité postnatale peut être très variable et pourrait affecter près de 9% à 71% des nouveaux nés.

L'espérance de vie du sanglier en milieu naturel est peu connue mais elle pourrait atteindre les 10 ans. Cependant dans les milieux à forte pression de chasse elle n'excède guère les 3 années, sauf si des règles de tirs sont décidées en vue de la protection de certaines catégories d'animaux. L'accroissement annuel d'une population est très variable, selon les années et peut varier de 100% jusqu'à 150. Ici, l'accroissement naturel est considéré, à partir d'un effectif donné d'individus reproducteurs, comme les jeunes viables intégrés à l'effectif de la population avant chasse.

### **Caractère écologiques :**

Répartition géographique :

Au niveau mondial cette espèce est très largement représentée et occupe des habitats très diversifiés, allant de milieux semi-désertiques (Australie, Etat Unis ou pays du Magreb) en limite de tundra (Russie et Pays Scandinaves) en passant par des milieux de forêt humide (Australie, Sud Est Asiatique).

En France le sanglier se rencontre dans tout les types de formation, depuis la garrigue méditerranéenne jusqu'aux pelouses alpines. En montagne, le sanglier peut effectuer des migrations altitudinales en fonction des saisons, la neige étant une contrainte forte pour ses déplacements et son alimentation. Il s'adapte aussi bien à des milieux marécageux tels que la Camargue, qu'à des milieux secs tel que le pourtour Méditerranéen, bien qu'initialement il soit resté longtemps cantonné dans les milieux forestiers.

Il en résulte qu'en France, on trouve le sanglier quasiment partout, même si les densités les plus fortes se retrouvent dans les départements du quart Nord-Est de la France, et également depuis une dizaine d'années, dans ceux du Sud de la France (figure 1).

Statuts de l'espèce :

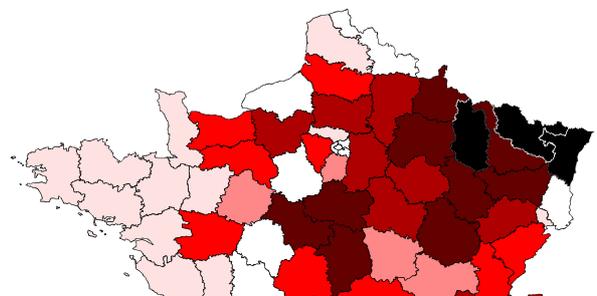
Le sanglier est, actuellement, une espèce classée gibier, donc chassable selon les prescriptions édictées par le Préfet dans son arrêté annuel d'ouverture (article R. 224-4 du Code rural). Cependant depuis la parution du décret du 30 septembre 1988 n° 88-940 5article R. 227-5 à R. 227-27) le Préfet décide annuellement du classement nuisible ou non du sanglier, après avis du Conseil départementale de la chasse et de la faune sauvage.

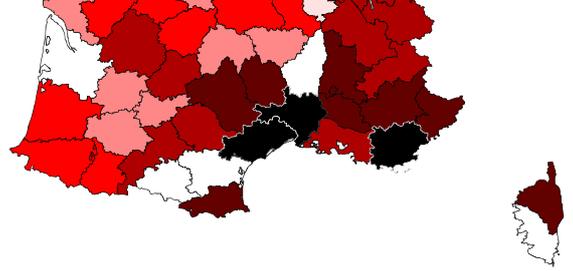
Aucune réglementation européenne ou internationale ne s'applique à l'espèce *Sus scrofa*. La directive 92/93/CEE de mai 1992 et la convention de Berne n'accordent au sanglier aucune attention particulière.

### **Etat des populations et menaces potentielles**

L'augmentation des effectifs de sanglier a été très importante ces dernières années sur l'ensemble de L'Europe. La France n'a pas échappé à ce changement démographique.

### **Facteurs de régulation des populations**





La chasse :

Compte tenu de sa pratique actuelle, la chasse a été plutôt à l'origine de l'accroissement des populations par une forte tendance à la capitalisation des animaux reproducteurs. Une gestion trop conservatrice est souvent génératrice d'importants problèmes locaux dus à des déséquilibres forts entre les densités de populations et la capacité d'accueil du milieu.

Il conviendra donc de mettre au point des méthodes de suivis indiciaires permettant d'apprécier au mieux l'évolution des effectifs, si possible en temps réel, pour pouvoir réagir de façon appropriée aux problèmes naissant. La réflexion sur la détermination de plan de chasse doit s'inscrire dans cette perspective

La prédation :

Le loup peut être perçu comme le seul prédateur naturel du sanglier en France. Compte tenu de ses faibles effectifs actuels, il est peu probable qu'il puisse être une menace directe sur l'espèce sanglier pour la décennie à venir, à l'exception peut-être des zones sud alpines.

Les conditions météorologiques :

Si des conditions météorologiques difficiles peuvent agir sur la survie postnatale des jeunes (ceux-ci n'ayant une thermorégulation encore imparfaite durant les premiers jours de vie), et limiter le taux de recrutement de la population au cours d'une année donnée, il est difficile de concevoir que ce facteur puisse jouer un rôle de régulateur des populations de sanglier sur plusieurs années consécutives. L'amplitude de milieux occupés par le sanglier montre qu'il peut parfaitement s'adapter à des situations climatiques très contrastées. Cependant dans des milieux un peu marginaux de l'ère de répartition du sanglier, comme en milieu de montagne par exemple, l'influence des conditions météorologiques pourraient être très fortes certaines années avec de fortes implications sur la dynamique de population (On pourrait envisager des absences de recrutement de jeunes après des hivers très rigoureux !)

Les infrastructures et les zones naturelles protégées :

L'augmentation de l'urbanisation et le développement des réseaux à grande circulation, autoroutiers ou ferroviaires peuvent modifier de façon significative la qualité des habitats et leur occupation par les populations de sanglier. Paradoxalement, le sanglier peut aussi s'adapter à la présence humaine et en profitera pour exploiter les jardins ou les pelouses des zones résidentielles en périphérie des villes. Néanmoins l'augmentation constante des effectifs ainsi que l'augmentation du trafic routier conduisent à une augmentation de la fréquence des collisions. Cette modification de l'environnement doit être précisée et intégrée dans la gestion future des populations de sangliers.

□ Espèce en voie de régression

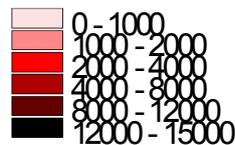


Tableau cynégétique départemental en 2001-2002

En ce qui concerne les zones protégées (réserves naturelles, parcs de loisirs ou réserves de chasse), on y signale de plus en plus souvent 'des accumulations' temporaires (au moment de la chasse) ou chroniques, de sangliers. Les conséquences sont doublement négatives :

D'une part il y a un risque pour les objectifs de protection de la faune et la flore à l'origine de la mise en réserve du lieu.

D'autre part c'est très souvent l'origine d'une source de conflit avec l'agriculture puisque consécutivement aux augmentations des effectifs de sanglier, les dégâts agricoles dans le pourtour de ces zones protégées augmentent très rapidement.

De fait l'influence réelle de tels milieu dans le fonctionnement dynamique des populations de sanglier reste à préciser.

L'agriculture :

La présence du sanglier en milieu agricole est lourde de conséquence puisque cette espèce sait parfaitement exploiter les cultures agricoles. Les dégâts les plus importants sont observés sur le maïs. De fait, les niveaux de populations de sanglier acceptables seront très liés au contexte agricole dans la région considérée. Malgré des mesures de protections les plus diverses (clôture électriques, agrainage dissuasif etc..) il est impossible d'empêcher tout dégâts avec une forte population de sanglier présente. En revanche, des zones où la déprise agricole intervient peuvent devenir rapidement favorables au développement du sanglier qui pourra exploiter aisément les zones de quiétude créées par la fermeture du milieu. La prochaine rédaction des ORGFH et des SDC est une occasion de définir la place de cette espèce dans les zones rurales, en s'appuyant sur les orientations agricoles.

Risque sanitaires.

A priori ce risque, bien qu'existant, n'a pour l'instant eu des effets qu'à des échelles très locales ne parvenant toutefois pas à décimer les populations qui arrivent à s'auto immuniser plus ou moins rapidement contre les épidémies. De plus compte tenu des enjeux économiques liés à la production porcine, la surveillance des problèmes sanitaires est permanente. Cependant les types de maladies susceptibles d'affecter les sangliers sont multiples. Ainsi pour mémoire, les pathologies les plus graves pour lesquels le sanglier est un relais, un réservoir ou un révélateur sont : la fièvre aphteuse, la peste porcine classique, la peste porcine africaine, la maladie d'Aujesky, la rage et la brucellose. En relation avec la consommation de viande de sanglier par l'homme on indiquera également les risques liés à la trichinose. Si la connaissance des pathologies et leurs identification est bien connue, et leur mode de fonctionnement dynamique dans les populations naturelles de sangliers restent, en revanche très peu connus et maîtrisés.

Il convient donc de poursuivre les études dans la connaissance de ses problèmes et de quantifier finement l'impact réel du facteur « pathologie » quant à son influence dans la dynamique de population des sangliers.

### **Gestion des populations.**

La récurrence des questions formulées par les gestionnaires de la faune souligne soit un manque d'information donc un manque de transmission des connaissances actuelles, soit un manque évident d'outils simples et aisés à mettre en œuvre pour répondre de manière efficace à ces questions.

Indicateurs du niveau de population.

Un des problèmes majeur à la gestion est celui de l'indicateur du niveau de population en d'autres terme quel est l'effectif de sanglier à gérer ?

Pour l'instant peu d'indicateurs sont disponibles mis à part l'évolution du tableau de chasse et (tout en l'utilisant avec les précautions requises) l'évolution du montant des indemnités des dégâts agricoles. Pour l'instant, c'est essentiellement à partir de ces indicateurs que s'effectue le pilotage de la gestion du sanglier. Une réflexion sur l'optimisation de l'utilisation du tableau de chasse à l'échelle de l'unité de gestion et/ou à l'échelle départementale est en cours afin de dégager le ou les critères permettant d'établir des outils valides et utilisables pour une gestion réactive. L'existence d'outils est par ailleurs nécessaire à l'établissement de plan de chasse adaptés.

Plan de chasse.

Il apparaît aujourd'hui que la gestion volontariste des effectifs de sangliers doit s'appuyer sur la réalisation de plans de prélèvements élaborés en concertation locale, en fonction des objectifs recherchés sur l'unités de gestion considérée. En effet, une gestion à l'échelle départementale ne paraît pas judicieuse, compte tenu des différences marquées dans la structure des habitats qui peuvent exister dans un même département. Cette réflexion se justifie aussi par l'existence de zone de points noirs, souvent assez bien identifiés, dans les départements confortant ainsi l'idée que le problème de la gestion du sanglier doit se réaliser à une échelle locale. De manière un peu extrême on peut dire que dans un même département il est possible de trouver aussi bien des cas de surabondance ou des cas de pénurie, avec souvent une volonté des gestionnaires qui sera opposée, c'est à dire diminuer les effectifs d'un coté et les augmenter de l'autre. Une décision unique et applicable à l'échelle du département aura bine du mal à répondre à la fois aux souhaits des uns et des autres. C'est pourquoi une échelle plus locale, celle de l'unité de gestion, paraît mieux adaptée. Nous avons déjà évoqué précédemment un ordre de grandeur possible pour la constitution d'unité de gestion. L'établissement d'un plan de chasse qualitatif doit être la solution recherchée car la plus adaptée pour répondre aux exigences de modulation des effectifs. Il faut pouvoir agir sur la classe d'âge des reproducteurs qui le moteur de la dynamique des populations. Cela nécessite donc la mise en place de règles de tir les plus simples possibles. Ainsi la définition de seulement deux classe d'âge apparaît être suffisante pour une bonne application du plan de chasse. Cependant, si en théorie la solution du plan de chasse semble opportune, son caractère obligatoire et sa mise en application effective sur le terrain peuvent être source de contraintes pouvant être un frein à son adoption par les gestionnaires.

L'agrainage.

La distribution de maïs à des fins dissuasives à montrer son efficacité pour la protection de différent type de cultures sensibles. Cependant, si les conditions d'application de l'agrainage dissuasif ont été clairement exposés (se référer à la fiche technique de l'ONCFS N°92), des dérives vers une utilisation abusive remettent en cause le maintien de cette pratique dans de certains départements. Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas prouvé que l'agrainage est le facteur prépondérant dans l'augmentation des effectifs de sanglier. il semble illusoire de vouloir diminuer brutalement les populations déjà présentes uniquement en stoppant toute forme de nourrissage, excepté peut être dans des milieux extrêmement marginaux, où l'apport artificiel doit peut être constituer l'essentiel de l'alimentation des sangliers. En France, il est très peu probable d'assister à une mortalité massive de sangliers due à une disette alimentaire, consécutive à l'arrêt de l'agrainage, compte tenu des nombreuses autres sources alimentaires potentielles pour le sanglier. En revanche, l'impact sur les cultures agricoles ou les milieux sensibles risque d'être très fortement exacerbé. Une

telle mesure, si elle est souhaitée, devrait être précédée d'une forte diminution des effectifs dans les unités de gestion concernées. L'effet d'une suppression totale de l'agrainage dans des populations à fortes densités, pourrait sans doute avoir une influence sur la dynamique de population mais sur un laps de temps qui semble incompatible avec le risque de forte explosion de dégâts qui en résulterait.

## **BIBLIOGRAPHIE**

BAUBET E. 1998. Biologie du sanglier en montagne : biodémographie, occupation de l'espace et régime alimentaire. Thèse de doctorat – UCBL I – 281 p.

BOULDOIRE J.L. et VASSANT J. 1989. Le sanglier. Hatier – Faune Sauvage.

DARDAILLON M. 1984. Le sanglier et la milieu camarguais : dynamique coadaptative. Thèse de doctorat – Toulouse – 345 p.

FOURNIER-CHAMBRILLON C. 1996. Etude du régime alimentaire d'une population de sangliers (*Sus scrofa* L.) en garrigue de chêne vert. Thèse Vétérinaire – ENV Nantes – 123 p.

MAILLARD D. 1996. Occupation et utilisation de la garrigue et du vignoble méditerranéen par le sanglier (*Sus scrofa* L.). Thèse de doctorat – Aix-Marseille III – 324 p.

MAUGET R., CAMPAN R., SPITZ F., DARDAILLON M., JANEAU G., et PEPIN D. 1984. Synthèse des connaissances actuelles sur la biologie du sanglier, perspectives de recherche. Symposium international sur le sanglier, les colloques de l'INRA N°22. pp 15-50.

VASSANT J. 1994. L'agrainage dissuasif : résultats d'expériences. premiers résultats. Bulletin Mensuel de l'Office National de la Chasse. N° 191 pp 101-105.

ONCFS (1997). Agrainage et gestion des populations de sangliers. Fiche Technique N° 92. ONCFS.

ONCFS (1999). La gestion cynégétique des populations de sangliers. Fiche Technique N° 96. supplément au Bulletin Mensuel de l'ONCFS n° 246.